

## Faites un don à l'APCI !

### QU'EST-CE QUE L'APCI ?

L'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) est une association (loi 1901) reconnue d'intérêt général dont la mission est d'assurer la promotion du design comme élément clé de l'innovation économique, sociale et culturelle, et comme facteur de qualité de vie et de respect de l'environnement.

### QUELS AVANTAGES VOUS APPORTE UN DON À L'APCI ?

- Vous gagnerez une visibilité dans l'espace dédié à l'Observateur du Design à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris
- Vous serez invité à nos manifestations et recevrez nos publications
- Vous orienterez l'utilisation d'une partie de vos impôts

### LES ACTIVITÉS DE L'APCI :

Un prix international labellisé par l'ICSID :

**L'Observateur du design™**  
17 années d'existence /  
2 887 réalisations labellisées /  
200 000 visiteurs par an /  
1 400 professionnels à la soirée d'inauguration



L'accompagnement des jeunes designers :  
**Design Mode D'Emploi/ DMDE™**



Un rayonnement international :  
**France Design  
Innovation™  
Expérience France™**



La participation aux projets européens :  
**Designnovation™**,  
conférence européenne  
annuelle sur la promotion  
du design en Europe

L'accompagnement de concours et challenges :  
**«Sharing Energy in the city»**, EDF



La publication d'études et recherches :  
**Design & brevet**, INPI

- L'accompagnement des entreprises et des structures de l'innovation

# Faites un don à l'APCI !

## 1. L'APCI EST RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE LA LOI SUR LE MÉCÉNAT DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2003

Cette reconnaissance lui a été accordée pour sa contribution au rayonnement international de la France et plus généralement à des missions de service public :

- L'accompagnement des PME, des structures de l'innovation et des institutions dans leur stratégie de design
- Les études et recherches sur la profession et son lien à l'innovation
- L'insertion des jeunes professionnels
- La sensibilisation du grand public aux métiers du design

L'APCI peut donc recevoir des dons déductibles des impôts. Elle délivre pour cela des reçus libératoires.

Pour continuer à développer ses actions dans le même esprit de désintéressement, d'indépendance et d'ouverture, l'APCI a besoin de vos dons. Car l'APCI n'a aucun financement public de fonctionnement et réunit ses financements par projet.

Ces dons peuvent concerner l'ensemble des activités de l'APCI ou des actions ciblées. Tout don même modeste est accepté.

## 2. LES CONTREPARTIES FISCALES



### VOUS ÊTES UNE PERSONNE PHYSIQUE

Votre don est déductible :

- À 66% de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (dans la limite de 20 % du revenu imposable). Dans le cas où la limite de 20% du revenu serait dépassée, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivants.
- À 75% de l'ISF (déduction limitée à 55 000 € par an)



### VOUS ÊTES UNE PERSONNE MORALE

- Votre don est exonéré de TVA.
- Vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 60% dans la limite d'un plafond de 0,5% du chiffre d'affaires HT de l'entreprise. Dans le cas où le plafond de 0,5% serait dépassé, l'excédent peut être reporté sur le paiement de l'impôt dû au titre des cinq exercices suivants.
- Pour tout don supérieur ou égal à la cotisation annuelle (320 €), l'organisme peut devenir membre de l'APCI et bénéficier de contreparties. Il est toutefois admis que la valeur de ces contreparties ne peut dépasser 25% du don.

## Faites un don à l'APCI !

### 3. LES AUTRES CONTREPARTIES

Les contreparties sont adaptées à votre choix et au montant de votre don (voir tableau page 5).

#### • LA VISIBILITÉ

- Dans l'exposition de l'Observateur du Design à la Cité des sciences et de l'industrie, Paris,
- Dans les expositions à l'international
- Sur les supports de communication de l'APCI

#### • LES RELATIONS PUBLIQUES

- Générique des invitations
- Générique d'expositions
- Laissez-passer
- Invitations VIP à des événements exclusifs

#### • LES PRESTATIONS

- Réduction sur les tarifs de conférence, publications, accompagnements de compétitions et études

#### • LES PRESTATIONS PERSONNALISÉES

- Organisation d'expositions et conférences, de rencontres économiques, mise à disposition d'espaces dans des expositions, actions de formation, veille, études.

Il est admis que la valeur de ces contreparties ne doit pas dépasser 25% du montant du don.

### 4. LES DIFFÉRENTES FORMES DE MÉCÉNAT

- Mécénat financier
- Mécénat de compétences
- Mécénat en nature (équipement, fournitures, matériaux, mise à disposition d'espaces, de moyens de transport)
- La cotisation peut également être versée sous forme de don

### 5. VOTRE REÇU FISCAL

L'APCI vous délivrera un reçu fiscal valorisant votre mécénat (voir tableau page 5).

- Pour le mécénat financier : par son montant
- Pour le mécénat de compétences : par les coûts salariaux des personnels concernés dans le cas d'une mise à disposition de personnel ; par un coût de prestation pour une prestation de service.
- Pour le mécénat en nature : par un prix de revient, une valeur nette comptable (pour les éléments de stock) ou une valeur d'actif.

Dans ces deux derniers cas, une convention détaillée pourra être passée entre vous et l'APCI afin de permettre un éventuel contrôle de cette contribution.

## Formulaire de don

Je souhaite faire un don à l'APCI d'un montant de ..... euros

Pour ses actions concernant :

- Le rayonnement international de la France
- La sensibilisation des jeunes aux métiers du design
- L'insertion professionnelle des jeunes designers
- Pour l'ensemble de ses missions

### Païement par chèque ou virement :

**Banque :** HSBC FR - Paris - Agence Palais Royal

**Adresse banque :** 3, place André Malraux, 75001 Paris, France

**Code banque :** 30056

**Code guichet :** 00045

**Numéro de compte :** 0045 545 0392

**Clé RIB :** 28

**IBAN :** FR76 3005 6000 4500 4554 5039 228

**BIC :** CCFRFRPP

**N° SIRET :** 328 747 613 000 52

**N° T.V.A. :** FR 07 328 747 613

### VOS COORDONNÉES

Nom Prénom du contact .....

Nom structure .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél ..... Fax .....

E-mail .....

Site internet .....

## Exemple d'avantages liés aux dons



### VOUS ÊTES UNE PERSONNE PHYSIQUE

Montant du don	Coût réel si défiscalisé / Impôt sur le revenu	Coût réel si défiscalisé / Impôt sur la fortune
100 €	<b>34 €</b>	<b>25 €</b>
1 000 €	<b>340 €</b>	<b>250 €</b>
10 000 €	<b>3 400 €</b>	<b>2 500 €</b>



### VOUS ÊTES UNE PERSONNE MORALE

Montant du don	Avantages	Coût réel si défiscalisé	Avantages si membres			
			Exonération des frais d'inscription à l'Observateur du design	Présence sur le Design Mag du site internet	Tarifs réduits	Offres personnalisées
320 €	Nom cité sur l'exposition de l'Observateur du Design et sur les supports de communication	Soit, le montant du don peut être défiscalisé, coût réel 128 €	Soit, permettre une exonération des frais d'inscription	X	X	X
1 000 €	Nom cité sur l'exposition de l'Observateur du Design et sur toutes les autres expositions ainsi que sur les supports de communication	<b>400 €</b>	X	X	X	X
2 000 €	Logo sur l'exposition de l'Observateur du Design et sur toutes les autres expositions ainsi que sur les supports de communication	<b>800 €</b>	X	X	X	X
8 000 €	Grand logo sur l'exposition de l'Observateur du Design et sur toutes les autres expositions ainsi que sur les supports de communication	<b>3 200 €</b>	X	X	X	X